Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances du gouvernement du Nunavut
2e étage, Édifice Parnaivik, 924 rue Mivvik
C.P. 2260, Iqaluit, NU, X0A 0H0
☎ 1 (800) 316-3324 1 (867) 975-5845
NEWWP@gov.nu.ca
https://gov.nu.ca/fr/finances/information/newwp

Réponse à la pandémie de COVID-19
Prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut

Mise à jour : mai 2020 *FIN-COVID-NEWWPAPP-P1-202005*

Le gouvernement du Nunavut accepte les demandes de prime salariale pour les travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut (PSTTEN). Pour savoir si votre organisation non gouvernementale est admissible au programme, veuillez consulter la liste d'admissibilité ci-jointe. La prime s'appliquera sur les heures travaillées pendant une période de 16 semaines commençant à n'importe quel moment entre le 1er mai et le 15 juin 2020. La date de début de cette période d'admissibilité est choisie par l'employeur. Les organisations intéressées doivent remplir le formulaire suivant, en y joignant une attestation d'un représentant autorisé selon laquelle les renseignements contenus dans le présent document sont exacts. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le ministère des Finances pour obtenir de plus amples renseignements.

Partie I — Renseignements sur l'organisation

1) Nom de l'organisation : _____

2) Type d'organisation : _____

Description des services :

3) Clients servis : _____ *(par semaine)*

4) Personne-ressource : _____ ☎ _____
Nom
_____ ✉ _____
Poste

Coordonnées de la personne-ressource : _____ _____
Rue *Communauté et province ou territoire*
_____ _____
C.P. *Code postal*

5) Date d'enregistrement légal ou de constitution en société : _____ No de TPS : _____
AAAA-MM-JJ *Le cas échéant*

6) No de compte d'impôt sur les salaires du GDN : _____ No de fournisseur du GDN : _____
Le cas échéant

Réservé à l'usage interne

Partie II — Détails concernant la subvention

7) Période couverte : _____ au _____ Nombre total de semaines : _____
AAAA-MM-JJ *AAAA-MM-JJ*

8) Montant maximal de la subventi **5 $/h** Salaire maximum admissible **$20.49** Semaines admissible **16**

9) Salaires prévus :

Membre du personnel	**NAS :**	**Poste**	**Date de début**	**Salaire horaire**	**Montant de la subvention**	**Heures hebdomadaires travaillées**	**Montant total de la subvention**

Le calcul de la valeur de la subvention de chaque personne salariée s'effectue à l'aide de la formule suivante :

Le calcul de la valeur de la subvention de chaque personne salariée s'effectue à l'aide de la formule suivante :
Salaire horaire égal ou inférieur à 20,00 $: 5,00 $
Salaire horaire se situant entre 20,01 $ et 24,99 $: 25,00 $ — salaire horaire
Par exemple, pour un salaire horaire de 24,00 $, la formule (25,00 $ — 24,00 $) donne 1,00 $ comme montant de subvention salariale.
Salaire horaire de 25,00 $ ou plus : 0 $

Veuillez inscrire les employés supplémentaires en utilisant la feuille de calcul située au dos de ce formulaire.

10) Détails concernant la subvention :

Nombre total d'employés admis _____ ***Montant total de la subvention*** $ -
Moins 20 % du dernier versement
Paiement immédiat de la subve _____

Partie III — Attestation

J'atteste que toutes les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, vraies et complètes et ne sont pas fausses ou trompeuses dans tous leurs aspects significatifs; je suis autorisé à représenter mon organisation en ce qui concerne les activités financières et je conserverai tous les registres comptables nécessaires à des fins de vérification; l'organisation remboursera les montants versés dans le cadre de ce programme s'il est établi ultérieurement que les conditions d'admissibilité

remboursera les montants versés dans le cadre de ce programme s'il est établi ultérieurement que les conditions d'admissibilité n'ont pas été remplies ou que les montants ont été surestimés; tous les registres comptables connexes seront conservés pendant au moins sept ans; et je reconnais que la production d'une fausse attestation constitue une infraction pénale.

Signature	*M/J/A*
Nom complet en caractères d'imprimerie	*Poste*

Instructions

Le gouvernement du Nunavut, de concert avec le gouvernement du Canada, s'est engagé à s'assurer que les travailleurs de première ligne reçoivent une aide financière en cette période de crise nationale.

Les instructions suivantes vous expliqueront comment remplir correctement le formulaire de demande de prime salariale pour les travailleurs essentiels du Nunavut (PSTTEN). Le formulaire doit être rempli par une organisation, et non par un employé individuel. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec le ministère des Finances en vous référant aux coordonnées

1) Indiquez le nom complet de votre entreprise, société ou association à but non lucratif. Les entités du gouvernement du Nunavut ne

2) Le programme de PSTTEN sera étendu à différents secteurs de l'économie à travers plusieurs phases Veuillez indiquer le type de votre organisation, en vous assurant qu'elle correspond à la liste d'admissibilité figurant dans le présent document. Veuillez décrire

3) Indiquez le nombre de clients du Nunavut que votre organisation sert chaque semaine. Veuillez décrire ces services dans la case ci-dessous, en indiquant les effets éventuels de la pandémie de COVID-19 au Canada sur les activités.

4) Indiquez les coordonnées de votre chef d'exploitation ou de votre agent principal des finances (ou des fonctionnaires exerçant une fonction similaire). Veuillez indiquer leur nom et leur poste. Dans le cas où une organisation a plusieurs adresses, indiquez celle de votre siège administratif.

5) Indiquez la date d'enregistrement légal, telle qu'elle a été déposée auprès du Bureau d'enregistrement du Nunavut. Vous pouvez également indiquer la date de constitution. Le cas échéant, inscrivez le numéro de TPS de votre organisation. Ces renseignements

6) Inscrivez le numéro de compte de l'impôt sur les salaires de votre organisation. L'inscription à l'impôt sur la masse salariale au Nunavut est obligatoire pour être admissible au programme. Indiquez également le numéro de fournisseur du GDN et le numéro de TPS de votre organisation, le cas échéant. Ces renseignements permettront d'accélérer les processus de paiement et de vérification.

7) La prime est offerte aux employeurs pour le travail que leurs employés admissibles effectuent au Nunavut pendant une période de 16 semaines commençant à n'importe quel moment entre le 1er mai et le 15 juin 2020. La date de début de cette période

8) Cette ligne détaille les différents critères du programme en vigueur. Il convient de noter qu'elles sont susceptibles d'être modifiées.

9) Veuillez indiquer les prévisions salariales de votre organisation pour la période de couverture admissible (16 semaines maximum). Pour ce faire, il convient de fournir les renseignements suivants pour *tous les salariés dont le salaire est inférieur ou égal au salaire maximum admissible* :

Membre du personnel	Nom complet de l'employé.
NAS :	Les employés admissibles doivent posséder un numéro d'assurance sociale valide.
Poste	Description des principales responsabilités de chaque employé.
Salaire horaire (brut)	Montant payé à un employé, avant les heures supplémentaires, les impôts, les allocations, les prestatio
Montant de la subvention	Le montant est calculé selon le formulaire fourni à la page 2.
Heures hebdomadaires trava	Nombre moyen hebdomadaire d'heures qu'un employé est censé travailler pendant la période admissib
Montant total de la subventi	Estimation du montant de la subvention par employé durant toute la période d'admissibilité.

Le montant maximum de la subvention est de 5 $ par employé pour chaque heure travaillée. Tout employé dont le salaire horaire est inférieur ou égal à 20 $ de l'heure peut avoir droit à ce montant. Pour chaque 0,50 $ de salaire supplémentaire, la subvention est réduite de 0,50 $:

Salaire	$ 20.00	$ 20.50	$ 21.00	$ 21.50	$ 22.00	$ 22.50	$ 23.00	$ 23.50	$ 24.00	$ 24.50	$ 25.00

Subventio	$ 5.00	$ 4.50	$ 4.00	$ 3.50	$ 3.00	$ 2.50	$ 2.00	$ 1.50	$ 1.00	$ 0.50	$ -

Vous trouverez une feuille de calcul supplémentaire à la fin de cette demande, si des lignes de paie supplémentaires sont nécessaires.

10) Calculez le nombre total d'employés admissibles et le montant total de la subvention demandée. Ces totaux seront utilisés à des fins de vérification comparative. Assurez-vous d'inclure tous les employés inscrits dans l'addendum.

Le paiement immédiat de la subvention est calculé à 80 % de la subvention totale calculée. La retenue de 20 % doit être versée par le GDN au demandeur en un dernier versement lorsque la vérification des comptes a été effectuée avec succès après la période

11) Remplissez l'attestation dans la section III. **Le fait de tromper délibérément les responsables du programme est un crime**.

Addendum relatif aux salaires

9a) Salaires prévus — Espace supplémentaire

Montant maximal de la subventi **5 $/h** Salaire maximum admissible **$20.49** Semaines admissibl **16**

Membre du personnel	NAS :	Poste	Salaire horaire	Montant de la subvention	Heures hebdomadaires travaillées	Montant total de la subvention

ᑎᑎᖅᑲᑦ ᐊᓯᙵᒋᑦᑎᒍᑦ ᐅᖃᐅᓯᒃᑯᑦ ᐃᓕᑕᕆᔭᐅᓯᒪᔪᒃᑯᑦ ᑎᑎᕋᖅᑕᐅᓯᒪᕐᑯᒍᕕᒋᑦ, ᑐᓴᖅᑎᓐᓂᐊᖅᐸᑦᑎᒍᑦ.

If you would like this correspondence in any other official language, please let us know.

Piyumagungni una titiraq naliinni ilitariyauhimayuni uqauhini, unniutitjavaptigut.

Si vous souhaitez correspondre dans une autre langue officielle, veuillez nous en faire part.